

fut souvent commenté à l'époque. Et pourquoi n'en disait-il rien? Parce que le ministre de l'époque savait que tout en s'engageant dans des dépenses bien supérieures à celles que la situation justifiait, il ne se confiait pas assez bien au peuple pour lui dire quelle était au juste cette situation. Puis le budget des dépenses de 1930 comportait d'énormes engagements pour des travaux publics et des ouvrages à compte du capital, engagements pris juste à la veille des élections, en dépit de la baisse des revenus et d'un budget non équilibré, ce qui n'est pas la moindre des conditions, le Gouvernement se trouvait en face d'un déficit énorme du chef des Chemins de fer nationaux canadiens.

Ce ne sont là que quelques-uns des problèmes que le nouveau gouvernement avait à résoudre et celui-ci s'y est attaqué courageusement. Nous avons convoqué une session spéciale de la Chambre des communes, à l'automne de 1930 et adopté deux lois des plus importantes. Tout d'abord, on s'est occupé des secours aux chômeurs et en second lieu nous avons modifié le tarif de manière à protéger l'industrie canadienne en même temps que ses ouvriers et à équilibrer la balance du commerce. Les modifications apportées au tarif en 1930 ne l'ont pas été dans le simple but de faire triompher le principe de la protection, mais ils avaient un but bien défini ou des groupes de buts. Ces buts ont été définitivement atteints et pour la première fois depuis des années, l'industrie canadienne, qui avait souffert des tactiques destructives des honorables députés de la gauche, pût se mesurer à forces égales avec les concurrents étrangers, sur le marché canadien.

On nous accuse d'avoir adopté une politique commerciale qui a fait perdre au pays des débouchés pour nos produits exportables. Cela a été répété si souvent que les honorables députés d'en face finissent, je pense, par le croire. Mais je prétends, monsieur l'Orateur, comme je le dis à la Chambre, que cette accusation a été victorieusement repoussée dans le discours du budget de 1934, par mon prédécesseur, l'honorable député de Kootenay-Est (M. Stevens). Non seulement l'accusation est fautive, mais les faits sur lesquels elle semblait basée étaient donnés dans le but de tromper le peuple canadien. J'ai déclaré, et cela figure au hansard, qu'à partir de 1921, alors que le parti libéral est arrivé au pouvoir, jusqu'en août 1930, quand ils l'ont quitté, les marchés de tous les pays qui importaient nos surplus de produits, exception faite du Royaume-Uni, nous étaient, soit définitivement fermés, ou étaient protégés par des tarifs si élevés que notre commerce d'exportation avec ces pays n'existait pour ainsi dire plus. J'ai les chiffres sous la main. Prenons, par exemple, le tarif

[L'hon. M. Hanson.]

des Etats-Unis. On se souvient que le tarif Fordney-McCumber est entré en vigueur le 21 septembre 1922 et que le tarif Hawley-Smoot est entré en vigueur le 17 juin 1930. On y constatait un relèvement général du tarif sur vingt à trente articles, produits naturels du Canada et dont nous possédions un surplus exportable, dans la plupart des cas, ce qui affectait un commerce que nous avions fait jusque-là. En ce qui regarde le blé, le tarif était de 30c. le boisseau. Après le 6 avril 1924, il passa à 42c. le boisseau, sous le régime du tarif Hawley-Smoot, et à 10 p. 100 *ad valorem* s'il n'était pas propre à la consommation humaine. En ce qui regarde la farine de blé, le tarif était de 78c. les cent livres, d'après le tarif de 1922 et, d'après le tarif de 1930, \$1.04 les cent livres. Le tarif de 50c. sur les pommes de terre a été porté à 75c. Avant 1922, le tarif était de 25c. le boisseau ou de 42c. les cent livres. Prenez encore le bétail, le tarif était 30 p. 100 *ad valorem*, élevé à 1c.  $\frac{1}{2}$  et 2c. la livre puis 2c.  $\frac{1}{2}$  et 3c. par livre, sous le régime du tarif de 1930.

Je pourrais citer une longue liste de produits essentiels comme ceux-là, tirée des statistiques, qui prouve clairement que pour ce qui est des Etats-Unis, le tarif a été relevé effectivement contre notre pays pendant que les honorables membres de la gauche étaient au pouvoir, et ce relèvement a rendu presque impossible toute tentative de commerce avec ce pays. Avec le consentement de la Chambre je me propose de consigner cet état au compte rendu.

Le très hon. MACKENZIE KING: Pourquoi n'y pas consigner tout le discours?

M. POULIOT: Non, je m'y oppose. Que l'honorable ministre poursuive. Je ne veux pas manquer de courtoisie...

L'hon. M. HANSON: Si l'on s'y oppose je vais le lire à la hâte.

Pour ce qui est de la crème, dont le tarif était de 5c. en 1922, il fut porté à 20c. et, sous le tarif de 1930, à 56.6c. par gallon. Le tarif sur le beurre fut relevé de 6c. à 8c., puis à 14c. en 1930. Le tarif sur le fromage, de 23 p. 100 *ad valorem* à 5c. par livre mais pas moins de 25 p. 100 *ad valorem*, et, plus tard, à 7c. par livre ou pas moins de 35 p. 100 *ad valorem*.

Pour ce qui est de la France, nous nous rappelons tous l'inefficacité du traité signé par les honorables membres de la gauche en 1922-1923, alors qu'après avoir réduit les tarifs de ce pays contre les produits français, ils se rendirent à Paris et négocièrent un tarif quand ils avaient les mains liées, et qu'obtinrent-ils? Ils obtinrent le tarif minimum français sans aucune garantie quant à